

Rapporteur : Mme ROUSSET

N° AD_2025_0089

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

Voeu en faveur de la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à Mme LARUE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 64 ;

Vu le projet de vœu en faveur de la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable déposé le 17 juin 2025 par monsieur Yann SOULABAILLE, Conseiller départemental du canton de

Rennes 4 et madame Emmanuelle ROUSSET, Conseillère départementale du canton de Rennes 1 ;

Vu l'avis majoritairement favorable au projet de vœu émis par la Commission 1 lors de sa réunion du 19 juin 2025 ;

Exposé :

L'état de nos cours d'eau en France présente des signes inquiétants. C'est dans ce cadre qu'une mission d'information visant à dresser un état des lieux complet a été lancée par la Commission développement durable et aménagement durable de l'Assemblée nationale. Nous, élu-es du Département d'Ille-et-Vilaine, souhaitons que cette mission aboutisse à la préconisation de politiques publiques fortes et engagées dans le but de reconquête de la qualité des eaux.

En Ille-et-Vilaine, 97 % des masses d'eau présentent un état écologique dégradé et toutes les rivières étudiées contiennent des traces de polluants, parfois en grand nombre. À l'échelle nationale, environ un tiers des eaux de surface sont affectées par la présence de ces substances. Il arrive que l'eau distribuée ne respecte pas toujours les normes de qualité attendues, ce qui suscite une vigilance renforcée.

Les polluants sont d'origines diverses. Toutefois, les plus fréquemment rencontrés dans les aires d'alimentation de captages sont les nitrates et les pesticides. Certaines molécules, comme le S-métolachlore ou le chlorothalonil, font l'objet d'un suivi particulier en raison de leurs potentiels effets sur la santé. Bien que les mécanismes d'exposition et leurs conséquences fassent encore l'objet de recherches, plusieurs études ont mis en évidence des liens entre certaines expositions environnementales et des effets sanitaires.

Chez les professionnels exposés régulièrement aux pesticides, comme les agriculteurs, des recherches telles que l'étude AGRICAN ont montré une surreprésentation de certains types de cancers. Chez les femmes, le nombre de nouveaux cas de cancer du sein a plus que doublé en France depuis les années 1990. Plus largement, une progression générale de certains cancers chez les adultes, et en particulier les jeunes adultes, est observée depuis deux décennies. Une étude récente a également démontré que nos enfants sont massivement contaminés par le cadmium dont la pollution se généralise dans l'air, les sols et l'eau. Ce métal semble provoquer des cas de cancer du pancréas précoces.

Ces constats soulèvent des interrogations légitimes quant à l'impact de notre environnement sur la santé publique et impose la nécessité d'agir.

La préservation de la qualité de l'eau potable constitue donc un enjeu environnemental, sanitaire et économique prioritaire. Le traitement des pollutions une fois présentes dans l'eau coûte chaque année plusieurs milliards d'euros aux collectivités, avec des limites techniques dans certains cas comme celui des PFAS. Par ailleurs, les coûts associés à la prise en charge des maladies chroniques provoquées par ces polluants pèsent financièrement sur notre système de santé.

Pour y faire face, il y a urgence à prévenir la pollution à la source, notamment par une meilleure protection des aires d'alimentation des captages. Cette approche est celle plébiscitée majoritairement par les habitant-es et partenaires locaux dans le cadre de la concertation sur la révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Vilaine. Pour ce schéma, dont le périmètre s'étend sur près de 500 communes et 1,2 million d'habitants, la règle n° 1 est l'interdiction à partir de 2029 de l'usage des herbicides maïs sur les aires d'alimentation de captage dans les parcelles à risque fort d'érosion et de ruissellement. C'est une première en France.

Au niveau national, l'absence de progrès significatifs ces dernières années montre la nécessité d'un cadre réglementaire plus ambitieux, limitant fortement l'usage de pesticides dans ces zones sensibles. Cette évolution ne pourra réussir sans un accompagnement des agriculteurs, afin de

leur permettre d'adopter des pratiques plus durables, tant pour les sols que pour les eaux et la santé.

En conséquence, nous, élu·es du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, appelons à l'interdiction progressive des pesticides sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Nous demandons que cette orientation figure clairement dans les plans d'actions locaux et soit renforcée par une inscription dans la loi.

Décide :

- de formuler le vœu suivant auprès de monsieur François BAYROU, Premier ministre, de madame Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la santé, des solidarités et des familles, de madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, de madame Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, des parlementaires bretons, de madame Julie OZENNE et de monsieur Freddy SERTIN, co-rapporteurs de la mission d'information sur l'état des cours d'eau, et de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la Région Bretagne :

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine appelle à l'interdiction progressive des pesticides sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable et demande que cette orientation figure clairement dans les plans d'actions locaux et soit renforcée par une inscription dans la loi.

Vote :

Pour : 31

Contre : 9

Abstention : 12

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité**.

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0089

Pour extrait conforme